

Réunion de la Commission de Suivi de Site
SOGAD à Agen

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

à Agen

Lundi 17 décembre 2018 – 10 heures 30

Liste des participants

Collège « Administrations de l'État »

Mme Hélène GIRARDOT

Secrétaire générale,
Préfecture du Lot-et-Garonne

Mme Isabelle BELLO

DDT/STD/MI

Mme Stéphanie CABANAC

Préfecture du Lot-et-Garonne

M. Alain Le GOUIC

DDT/STD/MI

Mme Audrey BILE

DREAL/UD47

Collège « Élus »

M. Pierre TREY D'OUSTAU

Vice-Président de l'Agglomération d'Agen

M. Jean-Yves CARON

DGA de l'Agglomération d'Agen

M. Christophe ENAULT

Agglomération d'Agen

M. Bertrand GIRARDI

Mairie d'Agen

M. Frédéric DUJARDIN

Mairie de Colayrac-Saint-Cirq

Collège « Riverains »

Mme Hélène HEURTEBISE

SEPANLOG

Collège « Exploitants ou organismes professionnels »

M. Jean-Philippe SIVAIN

Directeur de site Suez/SOGAD

M. Robert BUKVIC

Responsable de site SOGAD

Mme Bettina DHUYVETTER

Ingénieur prévention des risques SUEZ/SOGAD

Mme Céline UNANUE

Ingénieur environnement Suez/SOGAD

Collège « Salariés »

M. Bastien CANOVAS

Délégué du personnel SOGAD

Ordre du jour

- Bilan d'activité de l'année 2017
- Projets 2019

Documents associés

Annexe I : Bilan de l'exploitant

10 heures 35 – Début de la réunion

Mme GIRARDOT, Secrétaire générale de la Préfecture

Ouvre la réunion.

I. Bilan d'activité de l'année 2018

M. SILVAIN, Directeur de site, Suez/SOGAD

Explique que la SOGAD compte deux actionnaires, Suez et SECHE Environnement, qui interviennent tous deux dans le domaine du traitement des déchets. Elle opère dans le cadre d'une délégation de service public depuis mi-2018.

Le site emploie 14 personnes et comporte une unité de valorisation énergétique et un centre de transfert pour les déchets qui ne peuvent être traités en unité d'incinération.

Le four chaudière permet d'incinérer les déchets et de récupérer la chaleur.

Un équipement assure en outre le traitement de fumées, qui consiste à injecter des réactifs dans les fumées avant de les capter dans un filtre à manche pour récupérer les résidus, qui constituent des déchets dangereux.

Un ventilateur et une cheminée assurent l'éjection du gaz issu de ce traitement. En outre, les analyseurs en continu vérifient que le dispositif fonctionne correctement.

M. BUKVIC, Responsable de site, SOGAD

Ajoute que trois arrêts sont en général programmés chaque année, principalement pour assurer la maintenance de la chaudière.

Les protocoles prévoient également des tests de situations d'urgence, notamment pour le feu de fosse. Les pompiers n'ont pas participé au dernier, qui s'est bien déroulé.

Fin mai, dans le cadre de la semaine du développement durable, des journées portes ouvertes à destination des enfants ont été organisées.

L'arrêt technique intervenu avant les vacances a permis de réaliser des travaux.

Par ailleurs, le site est certifié ISO 14 001 et est engagé dans une démarche de certification ISO 50 001.

En ce qui concerne les données d'exploitation, le total réceptionné accuse un léger retrait de 400 tonnes par rapport à 2016.

Le tri en amont permet de réduire les DNDAE (déchets non dangereux de l'activité économique). En parallèle, le tonnage des déchets transportés en CET diminue, ce qui représente une baisse des coûts de transport. En résumé, l'installation a bien fonctionné en 2017.

Les incinérations sont en progression de +300 tonnes et la production thermique est en hausse par rapport à 2016. En revanche, la chaleur vendue décroît.

M. SILVAIN, Directeur de site, Suez/SOGAD

Explique que l'usine ATEMAX n'a pas fonctionné en permanence.

Mme GIRARDOT, Secrétaire générale de la Préfecture

Demande s'il ne serait pas possible de trouver d'autres débouchés qu'ATEMAX.

M. SILVAIN, Directeur de site, Suez/SOGAD

Répond qu'un réseau doit être créé.

M. SILVAIN, Directeur de site, Suez/SOGAD

Explique qu'un réseau de ce type, constitué en acier, isolé et enterré, pourrait permettre de chauffer un hôpital ou une maison de retraite. Il en existe en Corrèze.

M. CARON, DGA de l'Agglomération d'Agen

Indique que l'usine a été rachetée en juillet 2018 par l'agglomération d'Agen.

M. BUKVIC, Responsable de site, SOGAD

Salue cette excellente nouvelle.

M. BUKVIC, Responsable de site, SOGAD

Les mâchefers, qui sont les résidus des déchets après incinération, représentent 23 % de la masse de déchets incinérés. Ils peuvent être valorisés et utilisés pour réaliser des routes.

Les REFIOM (résidus d'incinération) sont traités comme des produits dangereux et enfouis (enfouissement technique de classe 1).

M. BUKVIC, Responsable de site, SOGAD

Indique que la consommation d'eau reste importante en dépit du recyclage réalisé en interne. En outre, la qualité de l'eau destinée à la chaudière doit rester irréprochable, ce qui peut conduire à utiliser une vanne de purge.

M. SILVAIN, Directeur de site, Suez/SOGAD

Ajoute que la vapeur fournie à ATEMAX se mélange parfois à celle de l'usine et peut occasionner un retour de pollution. En outre, des incidents surviennent parfois lors des redémarrages après les week-ends.

M. BUKVIC, Responsable de site, SOGAD

Assure qu'un arsenal de mesures a été mis en place par ATEMAX pour prendre en compte ces anomalies. Cette société a ainsi changé de cuiseur.

Par ailleurs, la hausse de consommation d'électricité s'explique notamment par la hausse du temps de fonctionnement du site.

Mme DHUYVETTER, Suez/SOGAD

Explique qu'en matière de rejets atmosphériques, le site ne dépasse pas les limites imposées par l'arrêté préfectoral. Cependant, un pic de CO a eu lieu le 25 mars 2017 lors du redémarrage de l'installation après des travaux sur le four.

M. BUKVIC, Responsable de site, SOGAD

Signale que de nombreux travaux ont été réalisés pour assurer l'étanchéité et limiter les entrées d'air parasites.

M. DUJARDIN, Mairie de Colayrac-Saint-Cirq

Demande des précisions sur la durée du pic.

Mme DHUYVETTER, Suez/SODAG

Répond qu'il s'agit d'une moyenne sur 24 heures.

M. SILVAIN, directeur de site, Suez/SOGAD

Précise que le seuil est fixé à 50 mg par m³. En outre, les valeurs sont prélevées en continu au milieu de la cheminée, qui mesure 31,50 m.

Mme DHUYVETTER, Suez/SODAG

Souligne qu'un seul pic de CO est intervenu en 2017. En outre, la réglementation impose de mesurer les valeurs toutes les demi-heures pour éviter les écarts trop importants sur une journée. Quand un écart est constaté, un compteur, qui ne peut excéder 60 heures par an, est incrémenté. Celui du site atteint 8 heures et 10 minutes. Les 30 minutes de poussière relevées ont été causées par l'étalonnage des analyseurs, qui requiert une dégradation volontaire et très temporaire du système de traitement des fumées.

Le dépassement sur le paramètre HCl est dû à la présence en quantité importante de déchets plastiques en fosse et au temps nécessaire au circuit de traitement des fumées pour s'ajuster. Le dépassement en SO₂ est causé pour sa part par la présence en fosse de déchets de type « placo ».

M. BUKVIC, Responsable de site, SOGAD

Ajoute qu'il est parfois difficile de brasser les déchets dans une petite fosse. Il faut en outre tenir compte des temps de réaction. Il estime que les écarts reportés ne sont pas significatifs.

Mme DHUYVETTER, Suez/SODAG

Explique que les compteurs d'indisponibilité des analyseurs relèvent 1 heure et 40 minutes en 2016 et 1 heure et 50 minutes en 2017, pour une limite de 60 heures.

Outre les mesures en continu, des analyses périodiques sont réalisées semestriellement par un organisme agréé, notamment pour les métaux lourds. Aucune anomalie n'est à signaler.

L'usine ne rejette que des eaux pluviales, puisque les eaux industrielles sont recyclées en interne, notamment pour refroidir les mâchefers. En 2016, l'analyse annuelle avait détecté un dépassement pour les DCO et MES. L'inspection DREAL de mars 2017 avait imposé que les analyses deviennent trimestrielles. Les résultats de ces mesures sont conformes.

En outre, des analyses de sol sont réalisées à deux emplacements dans la zone de dispersion des fumées. Il n'existe pas de valeurs seuils, mais le laboratoire précise des valeurs indicatives pour des sols identiques en France. Les analyses ne révèlent pas d'impact significatif.

Mme HEURTEBISE, SEPANLOG

Demande des précisions sur les variations d'une année à l'autre.

Mme DHUYVETTER, Suez/SODAG

Souligne qu'aucune accumulation n'est constatée au fil du temps.

M. SILVAIN, Directeur de site, Suez/SOGAD

Ajoute que les points analysés sont sujets à des variations. En outre, le sol n'y est pas homogène.

Mme GIRARDOT, Secrétaire générale de la Préfecture

S'enquiert du sens de ces analyses.

M. SILVAIN, Directeur de site, Suez/SOGAD

Répond que si des valeurs importantes étaient relevées, il faudrait demander des analyses complémentaires.

Mme DHUYVETTER, Suez/SODAG

Ajoute que si l'on constatait une augmentation régulière, il faudrait s'interroger sur l'impact de l'usine.

Mme HEURTEBISE, SEPANLOG

Demande pourquoi les lieux de prélèvements sont situés du même côté.

M. SILVAIN, Directeur de site, Suez/SOGAD

Explique que le bureau d'études a sélectionné ces deux zones de retombées de l'usine, en fonction de la variation des vents dominants sur une année.

Mme DHUYVETTER, Suez/SODAG

Indique que les 13 campagnes de prélèvement n'ont pas permis de détecter de pollution notable.

En outre, les valeurs de dioxines furanes sont proches de la médiane française.

Enfin, la surveillance des nappes souterraines est assurée par des analyses semestrielles réalisées par un laboratoire indépendant. Les paramètres sont stables et identiques pour les 4 piézomètres.

II. Projets 2019

M. TREY D'OUSTAU, Vice-président de l'Agglomération d'Agen

L'Agglomération d'Agen a racheté l'usine en 2018, et souhaite y intégrer un réseau de chaleur.

M. BUKVIC, Responsable de site, SOGAD

Indique qu'une délégation a été mandatée en 2017 pour évaluer l'usine.

M. SILVAIN, Directeur de site, Suez/SOGAD

Ajoute qu'un générateur d'électricité y sera installé pour recycler la vapeur non utilisée par ATEMAX pour assurer l'autoconsommation de l'usine d'incinération.

Mme HEURTEBISE, SEPANLOG

S'enquiert des ressources en eau utilisées par l'installation.

M. SILVAIN, Directeur de site, Suez/SOGAD

Répond que la mise en place d'un échangeur permettra de réduire la consommation d'eau.

M. CARON, DGA de l'Agglomération d'Agen

Indique que le projet de réseau de chaleur fera l'objet d'une nouvelle concession qui aboutira en 2020 ou 2021. Les travaux ne seront pas menés avant 2021 ou 2022. L'usine augmentera alors sa capacité pour fournir le futur réseau de chaleur.

M. DUJARDIN, Mairie de Colayrac-Saint-Cirq

Souhaite savoir si ce projet implique que l'usine traite davantage de déchets.

M. BUKVIC, Responsable de site, SOGAD

Répond que le cubage des déchets demeure fixé à 35 000 tonnes par an par l'arrêté préfectoral. Des travaux permettront d'améliorer la cadence de fonctionnement du four.

M. DUJARDIN, Mairie de Colayrac-Saint-Cirq

Demande la date de mise en service du générateur.

M. SILVAIN, Directeur de site, Suez/SOGAD

Indique qu'il fonctionnera à partir de 2019. Il fournira environ la moitié de l'électricité du site.

Mme HEURTEBISE, SEPANLOG

Demande s'il serait possible d'alimenter la chaudière avec les eaux pluviales.

M. SILVAIN, Directeur de site, Suez/SOGAD

Objecte que la chaudière requiert de l'eau de bonne qualité.

M. DUJARDIN, Mairie de Colayrac-Saint-Cirq

S'enquiert de la consommation en eau du site.

M. BUKVIC, Responsable de site, SOGAD

Répond qu'elle représente 15 000 m³ par an.

Mme HEURTEBISE, SEPANLOG

Demande quelle est la nature des déchets pris en charge.

M. SILVAIN, Directeur de site, Suez/SOGAD

Répond qu'il s'agit d'ordures ménagères.

M. BUKVIC, Responsable de site, SOGAD

Rappelle l'importance d'informer les enfants et les usagers sur la nécessité de trier et de réduire les déchets à la source.

M. TREY D'OUSTAU, Vice-président de l'Agglomération d'Agen

Ajoute que la collecte incitative permettra aux citoyens de payer leur taxe OM en fonction de ce qu'ils déposent dans les bacs à ordures.

M. CARON, DGA de l'Agglomération d'Agen

Indique que l'Agglomération produit 60 000 tonnes de déchets par an, dont 27 000 sont pris en charge par l'usine.

Mme GIRARDOT, Secrétaire générale de la Préfecture

Rappelle que la commission de suivi de site 2018 doit être programmée avant l'été prochain.

M. DUJARDIN, Mairie de Colayrac-Saint-Cirq

Assure qu'ATEMAX recommande de se rapprocher de SOGAD pour signaler les odeurs.

Mme GIRARDOT, Secrétaire générale de la Préfecture

Demande si des plaintes sont enregistrées par la SOGAD.

M. BUKVIC, Responsable du site de la SOGAD

Le dément.

Mme HEURTEBISE, SEPANLOG

S'enquiert d'éventuelles nuisances sonores.

M. SILVAIN, Directeur de site, Suez/SOGAD

Assure que des mesures sont réalisées chaque année.

Mme HEURTEBISE, SEPANLOG

Demande comment seront stockés les déchets lors des travaux.

M. SILVAIN, Directeur de site, Suez/SOGAD

Répond que les travaux seront réalisés pendant les arrêts techniques, qui dureront trois semaines de plus que les années précédentes. Durant ces arrêts techniques, les déchets sont vidés sur le quai de transit et rechargés pour être traités sur l'installation de stockage de déchets non dangereux située à Montech.

12 heures – Clôture de la réunion

Décembre 2018



Commission de suivi de site (CSS)

Unité de Traitement et de Valorisation énergétique des déchets

Le Passage d'Agen

2017



SOMMAIRE

- ① **Présentation du site**
- ② **Données d'exploitation**
- ③ **Surveillance environnementale**



① Présentation du site



Structure Juridique et effectif

Société Anonyme au capital de 76 224,51 000 Euros

- ✓ 50% Groupe SECHE ENVIRONNEMENT
- ✓ 50% Groupe SUEZ

Directeur de sites

Jean Philippe SILVAIN

Responsable de site

Robert BUKVIC

Contrat de délégation de service public (DSP)

Personnel

Un effectif de 14 personnes titulaires à fin 2017

Mise en Service : 1983

Arrêtés préfectoraux en vigueur :

- N°2005-300- 5 du 27/10/2005 (AM du 20/09/02)
- N°2007-234-7 du 22/08/2007 (Protection incendie)
- N°2009-355-21 (RSDE)
- N°2012-93-0004 du 11/07/2012 (complémentaire)



ACTIVITES DU SITE

- 1 UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE
- 1 CENTRE DE TRANSFERT

Autorisation préfectorale : 35 000 tonnes/an



SOGAD

LES EQUIPEMENTS PRINCIPAUX

- 1 Fosse de réception 480 m³
- 1 Four de type TRIGA d'une capacité de 4.2 t/h soit 35 000 t/an
- ➤ 1 Chaudière de type CITTIC-CAROSSO d'une puissance thermique de 6 MW. Valorisation énergétique sous forme de vapeur fournie à l'industriel voisin.
- 1 Injection de réactifs dans 1 réacteur (bicarbonate + coke de lignite)
- 1 Filtre à manches avec 500 manches en fibre de verre
- 1 Cheminée d'une hauteur de 31,50 m
- 2 ensembles redondants d'analyseurs en continu (poussières, HCl, SO₂, CO, NO_x, COT, ...)
- 1 dispositif de prélèvement pour les dioxines et furanes.



Faits marquants 2017

- Du 18/03/2017 au 24/03/2017: Arrêt technique programmé
- Le 29/03/2017: Inspection DREAL ESP
- Le 24/05/2017: Test de situation d'urgence – Feu de fosse
- Du 29/05/2017 au 02/06/2017 : Journées portes ouvertes dans le cadre de la semaine du développement durable
- Du 26/06/2017 au 28/06/2017: Arrêt technique programmé
- Du 07/08/2017 au 21/08/2017: Mise en place de la norme ISO 50 001. Diagnostic de performance Energétique – Réalisation d'une campagne de mesures par OPTINERGIE.
- Du 07/10/2017 au 14/10/2017: Arrêt technique programmé
- 25/10/2017: Tenue d'une Commission de suivi de site à la Préfecture d'Agen
- 16/11/2017: Inspection DREAL sur site
- 11/12/2017: Projet SUEZ NUMEReQUART : Cahier de quart numérique



Certifications

➤ **Obtention du certificat ISO 14 001 Initial (Management de l'Environnement) :**

➤ **Juillet 2005**

➤ **Audit de Suivi / Renouvellement ISO 14 001**

➤ **Décembre 2017**



② Données d'exploitation



TONNAGES OM et assimilés

Années	2016	2017
OM COLLECTIVITES	25 086	24 911
DNDAE	3 354	3 000
Déchets autres	3 382	3 544
TOTAL réceptionné	31 822	31 455
Evacués en CET	2 864	2 084
Evacués en UIOM	0	0
Variation du stock en fosse	-173	-43
TOTAL Inc.	29 131	29 414

Le tonnage incinéré en 2017 est en légère augmentation par rapport à 2016 malgré un tonnage entrant et une cadence de fonctionnement du four plus faible.

Cela s'explique par l'augmentation significative de la disponibilité des installations rendu possible par la modification de l'organisation des arrêts techniques initiée en début 2017.

Les déchets évacués sont en baisse significative par rapport à 2016.

- La baisse de cadence du four s'explique par des difficultés importantes rencontrées tout au long de l'année 2017 en termes de combustion.



PRODUCTION THERMIQUE

(MWh)

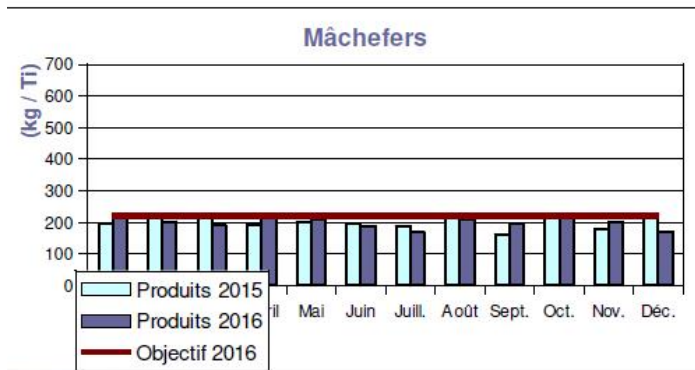
Années	Chaleur produite (MWh)	Chaleur produite (MWh / t inci.)	Chaleur vendue (MWh)	Chaleur vendue (MWh / t inci.)
2016	44 080	1,51	24 115	0,83
2017	45 129	1,53	19 910	0,68

La vapeur valorisée en 2017 est en baisse par rapport à 2016. Cette baisse intervient en dépit d'une vapeur produite pourtant en augmentation. Cette baisse s'explique par des difficultés techniques à répétition survenues chez ATEMAS (problèmes de quantité et de qualité des retours condensats etc...



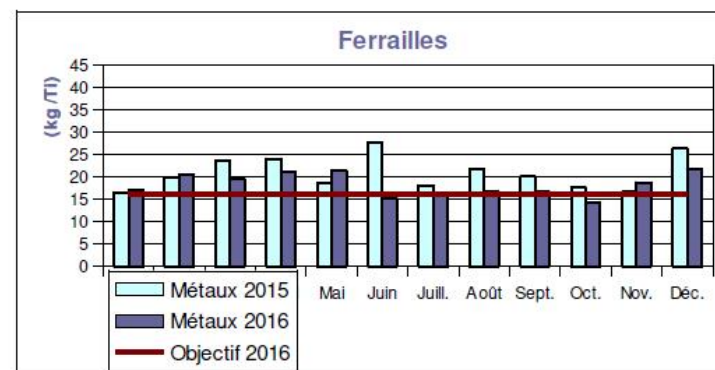
RESIDUS D'INCINERATION

MACHEFERS



	2016	2017
Mâchefers produits (t)	5 888	5 817
Ratio (kg/t incinérée)	202	198

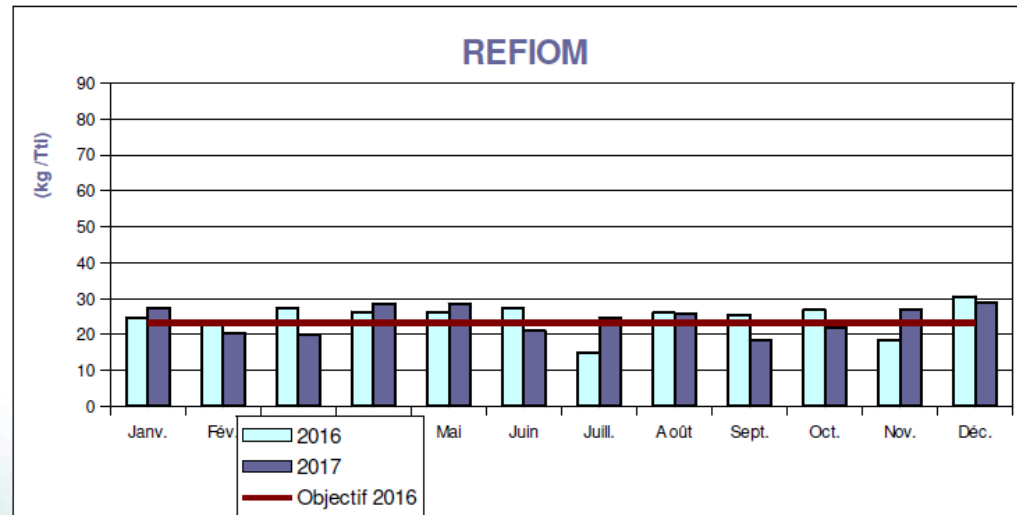
FERRAILLES



	2016	2017
Brut (tonnes)	601	533
Ratio (kg/t incinérée)	20,6	18,12



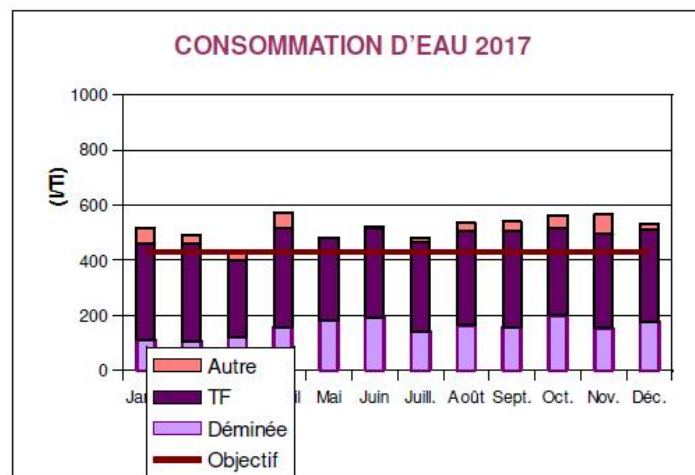
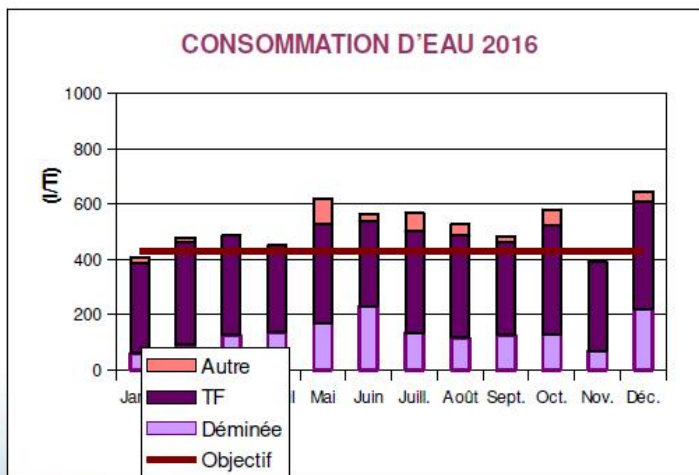
RESIDUS D'INCINERATION



	2016	2017
Brut (tonnes)	716	727
Ratio (kg/t incinérée)	24,6	24,71



CONSOMMATIONS D'EAU

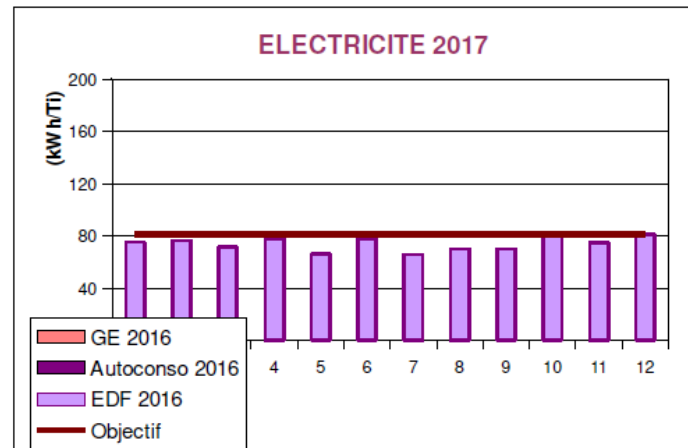
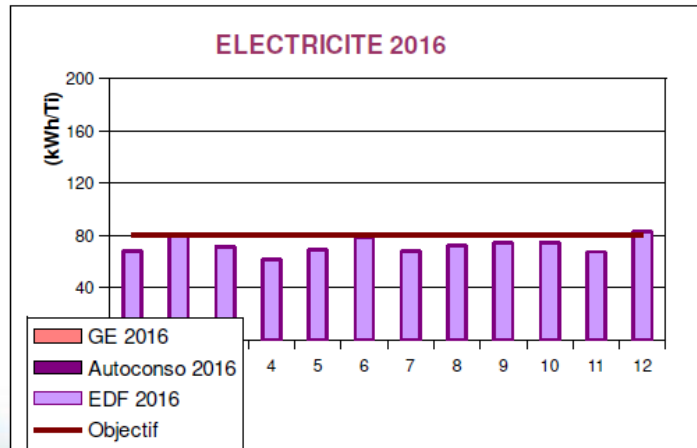


	2016	2017
Conso totale (m³)	14 974	15 361
Ratio (l/t incinérée)	514	522

- Problème retours condensats ATEMAX. Augmentation déconcentration chaudière à titre préventif.
- Condensats en quantité insuffisante (action ATEMAX en cours).



CONSOMMATIONS ELECTRICITE



	2016	2017
Conso totale (MWh)	2 088	2 186
Ratio (KWh/t incinérée)	71,67	74,33

Une légère augmentation de la consommation d'électricité a été observée en 2017. Elle est en étroite relation avec l'augmentation du taux de disponibilité des installations.



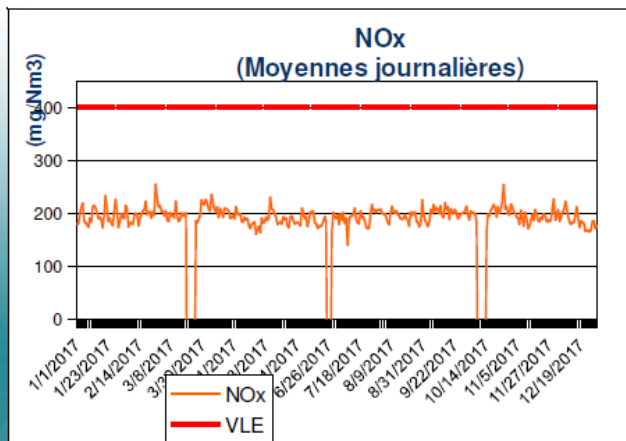
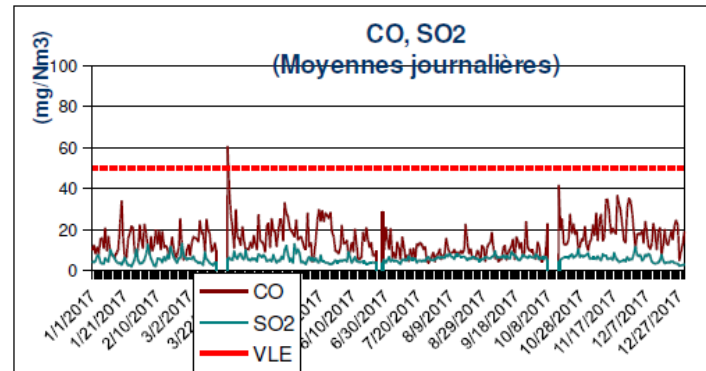
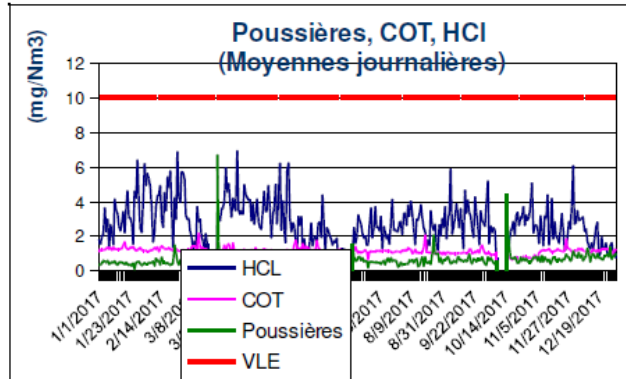
③ Surveillance environnementale



Rejets atmosphériques



Autosurveillance rejets atmosphériques



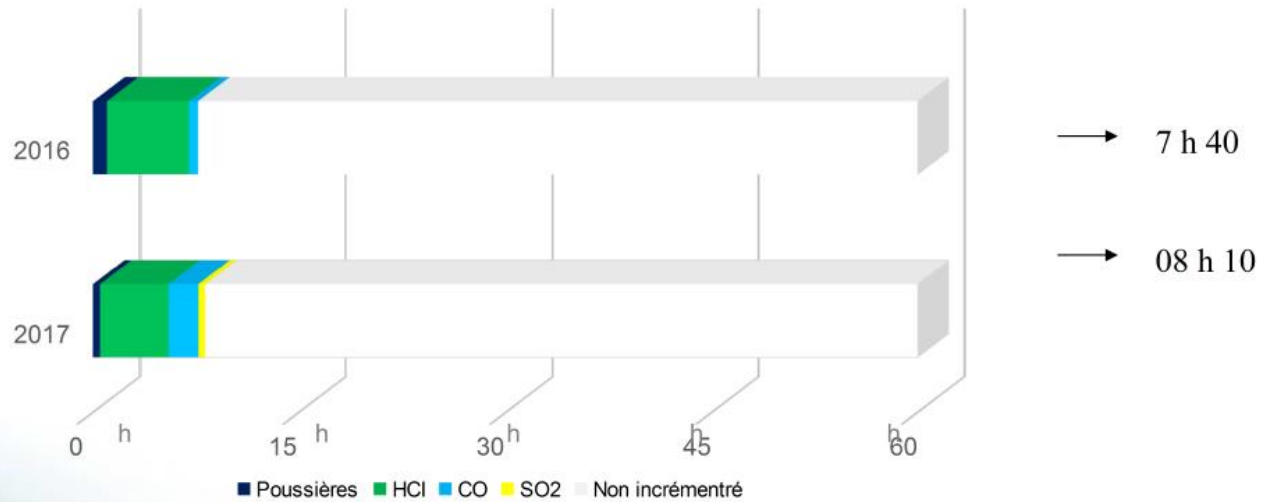
Dépassement d'une moyenne journalière sur le paramètre CO le 25/03/17 lors de la phase de redémarrage des installations (arrêt technique programmé).

Cause : Nombreuses modifications techniques apportées au niveau du four et de la chaudière.



Autosurveillance rejets atmosphériques

Compteur dépassement



Compteur indisponibilité

- 2016 = 01 h 40
- 2017 = 01 h 50



Contrôles périodiques rejets atmosphériques

Paramètre	Unité	2016 S1	2016 S2	2017 S1	2017 S2	Seuils AP 27/10/05
Teneur en poussières	mg/Nm3 sec à 11% O2	0	0,73	0,06	0	< 10
HCl	mg/Nm3 sec à 11% O2	6,23	5,1	9,1	2,7	< 10
CO	mg/Nm3 sec à 11% O2	4,4	22	3	8	< 50
HF	mg/Nm3 sec à 11% O2	0,05	0,1	0,07	0,08	< 1
SOx	mg/Nm3 sec à 11% O2	10,17	6,3	4,9	4,3	< 50
NOx	mg/Nm3 sec à 11% d'O2	325,67	248	285	262	< 400
COV	mg/Nm3 sec à 11% d'O2	0	1,1	0	0,8	< 10
Cd+Tl	mg/Nm3 sec à 11% d'O2	0,00007	0,0005	0,00006	0,0003	< 0,05
Sb,As,Pb,Cr,Co,Cu, MnNi,V	mg/Nm3 sec à 11% d'O2	0,056	0,035	0,07	0,22	< 0,5
Hg	mg/Nm3 sec à 11% d'O2	0,0007	0,002	0,001	0,0005	< 0,05
Dioxines/Furanes (PCDD/PCDF)	ng/Nm3 sec à 11% d'O2	0,00151	0,004	0,004	0,0032	< 0,10

Tous les contrôles périodiques des rejets atmosphériques de la période sont conformes aux seuils réglementaires



Rejets aqueux



Rejets GARONNE

Mesures Annuelles 2017

- Les rejets en Garonne comprennent les eaux pluviales de toiture ainsi que les eaux de voiries. Une surveillance est réalisée en continue sur les paramètres pH, température et débit.
- Une campagne d'analyse est réalisée de façon annuelle. L'échantillon est confié au laboratoires EUROFINS

Le rapport de l'inspection DREAL du 10/03/2017 demandait de renforcer la fréquence d'analyse sur le rejet d'eau pluvial pendant 1 an.

Les analyses trimestrielles ont donc été réalisées les 20/05/17, 26/09/17, 11/12/17, 20/03/18 et ont toutes conclues à la conformité des résultats.



Suivi environnemental

